



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Reçu le
16 OCT. 2019
2019 881

Monsieur le Président
Communauté de communes Cère et Goul en Carladès
Place du Carladès
15 800 VIC-SUR-CERE

Saint-Flour, le 3 octobre 2019

Réf : PJ/EB/JM n°2019-1810
Affaire suivie par Julien MAJDI
Service urbanisme
☎ : 04 71 60 71 55
✉ : j.majdi@saintflourco.fr

Objet : projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.153-16 et R.153-4 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis par courrier du 10 juillet 2019, reçu le 15 juillet 2019, votre projet de PLUi arrêté par délibération n°88-2019 en date du 9 juillet 2019.

À travers son projet territorial de développement durable, Saint-Flour Communauté a décidé de promouvoir et de mettre en œuvre une politique touristique et environnementale de qualité.

Au regard des enjeux communs de nos territoires et après analyse des ambitions portées par votre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, je vous informe que Saint-Flour Communauté émet un avis favorable à votre projet de PLUi.

Mes services et en particulier Monsieur Julien MAJDI, demeurent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président



Pierre JARLIER



Village d'entreprises • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr

www.saint-flour-communaute.fr